

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: [1]

Artikel: La division Économie et politique énergétique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La division Economie et politique énergétique

L'approvisionnement énergétique incombe en principe au secteur privé. Mais les marchés ne fonctionnent pas parfaitement, ils entraînent des déficits et des risques écologiques graves, ce qui oblige les collectivités publiques à instaurer, à titre subsidiaire, certaines conditions générales. L'approvisionnement énergétique est un service public au même titre que l'éducation, les assurances sociales et les voies de communication. Il relève donc de l'intérêt général.

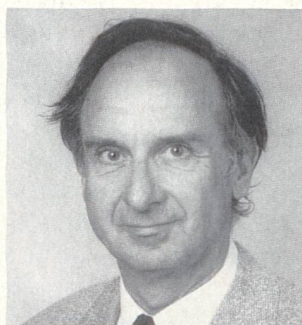


Martin Renggli, Division Economie et politique énergétique, OFEN

Depuis une vingtaine d'années, la politique de l'énergie n'a pas cessé d'évoluer, et la mutation continue: restructuration des marchés du gaz et de l'électricité, introduction, peut-être, de taxes sur les énergies non renouvelables ou de "mécanismes" internationaux destinés à réduire les rejets de gaz à effet de serre. Les collaborateurs de la division, formés essentiellement dans le domaine des sciences économiques, étudient ces questions à l'échelon national et parfois international. Ils élaborent, exploitent et transmettent une foule d'informations à l'intention des décideurs politiques et privés ainsi que du public. Ils participent à la préparation de préavis, de recommandations, de directives et d'actes juridiques pour étayer la politique de l'énergie au quotidien. Il leur est constamment demandé de faire preuve de compétence et d'esprit d'initiative pour répondre à des questions épineuses, mais ils doivent aussi se montrer patients et capables d'oeuvrer à la conciliation, dans une politique énergétique où les conflits d'intérêts ne sont pas rares.

La section Marchés de l'énergie et approvisionnement énergétique

L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz est la raison d'être de la section. La législation fédérale vise autant à encourager la concurrence et l'économie d'exploitation qu'à éviter les retombées néfastes de la libéralisation pour les petits consommateurs, pour les régions périphériques, pour les énergies renouvelables, pour l'environnement. La section mène aussi des recherches, par exemple sur l'évolution des prix de l'énergie. Elle s'intéresse aux nouveaux instruments dans le domaine des énergies de réseaux, tels que la déclaration de provenance de l'électricité.



Jean Cattin, Section Marchés de l'énergie et approvisionnement énergétique, OFEN

La section

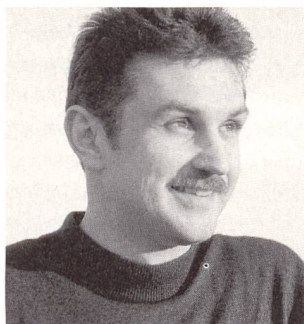
- élabore les bases de la législation régissant l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz (la loi sur le marché de l'électricité devrait entrer en vigueur en 2001, et un projet de loi sur le marché du gaz est en préparation);

- assure le déroulement de l'ouverture prochaine du marché de l'électricité, notamment en supervisant l'accès au réseau et les tarifs de son utilisation (la section assumera également le secrétariat de la future commission d'arbitrage);
- veille, avec les cantons, au respect des dispositions de la loi sur l'énergie relatives aux conditions de raccordement et à la rétribution de fournitures d'électricité des producteurs indépendants (de nouvelles recommandations et des instruments d'application sont sortis à la fin de 1999);
- tient le plan sectoriel "Lignes à haute tension" (le plan sectoriel simplifie les procédures d'autorisation et permet l'appréciation globale des projets de lignes à haute tension; il devrait être corrigé d'ici la fin 2000, puis adopté par le Conseil fédéral);
- évalue les projets de production et de distribution d'énergie, notamment dans l'optique de l'aide au développement et de l'aménagement du territoire (en ce moment, les efforts se portent aussi sur le choix des critères d'une éventuelle aide financière à des centrales hydrauliques existantes pour compenser les effets de l'ouverture du marché et de la taxe sur l'énergie).

La section Politique énergétique

La section fournit des prestations aux services fédéraux et aux cantons s'occupant de politique

énergétique au plan opérationnel. Elle élabore des bases de décision actuelles et fondées. Ainsi elle collabore à l'évaluation d'actes de politique énergétique et mène des études sur l'aménagement de taxes sur l'énergie et de programmes énergétiques. Dans l'intérêt d'une politique fédérale cohérente, elle assume des tâches de conception et de coordination, en étroite collaboration avec les autres unités de l'OFEN et avec les services spécialisés de la politique de l'environnement, des transports et économique.



Pascal Previdoli, Section Politique énergétique, OFEN

La section

- conduit le programme "Bases de l'économie énergétique" (y compris l'appréciation des enseignements nouveaux et les efforts destinés à en assurer le transfert dans la pratique);
- collabore à la concrétisation de futures taxes sur l'énergie et sur le CO₂ ainsi que d'autres instruments économiques; s'ils sont adoptés, elle participera à leur mise en œuvre contrôlée;
- planifie et suit l'évaluation des mesures de politique énergétique pour la division Programmes et collabore au développement du programme de politique énergétique;
- conçoit, coordonne et corédige des concepts et des réponses aux interventions parlementaires, aux initiatives populaires, etc.

La section Statistique et perspectives

La section travaille avant tout à réunir et traiter des données relatives à l'énergie, puis à les analyser. Elle informe le public et fournit des données importantes aux entreprises du secteur de l'énergie et aux autres unités de l'OFEN. La réorganisation de l'office a conduit à réunir la statistique et l'élaboration de perspectives et de scénarios du futur. Cela se traduit par des synergies et la collecte de données s'en trouve revalorisée.

La section

- établit la statistique globale de l'énergie et la statistique de l'électricité (ces ouvrages englobent des éléments financiers ainsi que les contributions des nouvelles énergies renouvelables et des techniques les plus récentes à l'approvisionnement énergétique);
- dresse la statistique des rejets de CO₂ imputables à l'énergie;
- élabore et commente des scénarios énergétiques, par exemple dans le contexte de récentes initiatives populaires touchant l'énergie nucléaire (Moratoire-plus; Sortir du nucléaire) et de futures taxes sur l'énergie;
- évalue régulièrement l'évolution de la demande d'énergie et collabore à l'évaluation chiffrée des résultats de la politique de l'énergie (analyses ex post).

